COMMUNE D'ORAISON **ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

DECISION N° 2024/10 DU 29/08/2024
Concernant la cession d'un véhicule Fiat Punto
A M. Clément Stenger domicilié 23 rue du Font Neuve 04100 Les Mées

Le Maire d'Oraison,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n° 019/2020 du 10 juillet 2020 concernant les délégations du conseil municipal à M. le Maire et lui permettant de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'une valeur inférieure à 4600 €.

Considérant la vétusté et la non- utilisation du véhicule Fiat Punto immatriculé 1013 ME 04 de 1999.

Considérant l'offre d'acquisition de M. Clément Stenger en date du 23 août 2024.

DECIDE

- **De céder** en l'état pour un montant de 500 € le véhicule Fiat Punto décrit ci-dessus à M. Clément Stenger domicilié 23 rue du Font Neuve 04100 Les Mées.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

A Oraison, le 29 août 2024

Le Maire,

MAIRIE D'ORAISON ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Benoît GAUVAN

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.